

COMPTE RENDU

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Juin 2022.

Présents : GUIHERY Jérôme, COUSIN Moise, BEAUDET Julie, POULEYN Gilbert, GOUGEON Sandrine, BEAUDOUIN Fabienne, BOUDONNET Fabrice, SZCZESNY Ludovic, HAMOND Gaëlle.

Absents excusés : CHOUZY Jean Pierre, THOMAS Alain, PROVOST Audrey-pouvoir donné à Gaëlle HAMOND, MONTECOT-LEMÉE Dany.

Secrétaire de séance : HAMOND Gaëlle.

Ordre du jour :

- Mayenne Communauté : vote pacte financier, fiscal et solidaire.
- Redevance incitative : mise en place badge ordures ménagères.
- Point service prestation
- Travaux salle polyvalente
- Contrat entretien cloches église.
- Indemnités gardiennage église.
- Contrat LPS : balayage voirie
- Alarme atelier
- Restauration scolaire
- Personnel communal : délibération sur le temps de travail
- Dettes : admission en non-valeur
- DIA
- Questions diverses

I. Mayenne Communauté : vote pacte financier, fiscal et solidaire.

Le conseil, à l'unanimité valide le pacte financier, fiscal et solidaire qui s'inscrit dans la continuité des précédents.

Ce pacte financier, fiscal et solidaire s'articule autour de 4 leviers :

- ✓ **Levier organisationnel** : Mutualisation / MC : actrice pour de nouveaux soutiens financiers aux Communes
- ✓ **Levier transfert de charges** : Evaluation des transferts de charges et fixation des attributions de compensation
- ✓ **Levier fiscal** : reversement de fiscalité
- ✓ **Levier péréquation et solidarité** : Dotation de Solidarité Communautaire / Fonds de concours communautaires / Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

II. Redevance incitative : mise en place du badge ordures ménagères.

A partir du 1^{er} Juillet 2022, les personnes en bac individuel vont passer en badges qu'ils doivent récupérer en mairie. La dernière levée et le retrait des bacs auront lieu le 6/07/2022.

Moise Cousin informe que l'employé communal passe 2 fois par semaine pour retirer les déchets aux abords des conteneurs.

Le conseil prend acte pour qu'un courrier d'avertissement soit adressé par la mairie lorsqu'un administré est interpellé suite à un dépôt sauvage.

III. Point Service Prestation.

Après une rencontre avec Mr Romagné du SP, Jérôme GUIHERY informe le conseil que les zones de fauchage ont été redéfinies, les points à temps sont réalisés, les enrobés également. Comme convenu, le SP effectuera la signalisation au sol de la « zone 30 » sur les 2 accès du bourg. Les signalisations horizontales « emplacements PMR » seront également effectués.

De plus, pour faire suite au courrier adressé par les riverains de la route de la Guesnerie, le SP a été sollicité pour faire un relevé. Les résultats montrent qu'il n'y a pas nécessité de procéder à un changement de signalisation pour un ralentissement de vitesse. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite et rendra réponse au courrier des riverains en ce sens.

IV. Travaux salle polyvalente.

Concernant la mise en route du nouveau système de chauffage, l'entreprise Robino donnera les explications auprès des agents communaux et élus adjoints début juillet.

Il est prévu de demander à l'entreprise de vérifier le fonctionnement des prises qui alimentent l'écran et le vidéo projecteur, ainsi que la hotte de la cuisine.

Concernant l'entreprise Cousin, les travaux d'étanchéité sont prévus en Septembre 2022.

Concernant l'emplacement de la nouvelle chaufferie (nouvelle installation pompe à chaleur) dans la petite pièce près de la cuisine, l'entreprise LC MENUISERIE a été sollicitée pour un devis pour cloisonner et ainsi rendre inaccessible et sécuriser cette installation. Montant du devis TTC : 971 € et 682 € pour la pose d'une porte coulissante pour le local rangement des tables et chaises.

Le Conseil accepte ces devis à l'unanimité.

Il est précisé également que l'entreprise Robino a répondu à la demande de la mairie pour remplacer le caisson VMC de la salle L'orée du bois et le variateur de la hotte de la cuisine. Montant des devis :

-caisson VMC : 815.88 € TTC

- Variateur hotte : 307.20 € TTC

Le conseil valide ces devis à l'unanimité.

V. Contrat d'entretien des cloches de l'église.

L'entreprise Gougeon qui assure la maintenance propose le renouvellement du contrat de maintenance (paratonnerre, cadran...) par tacite reconduction pour 6 ans. Montant HT : 217 €.

Le conseil accepte et vote à l'unanimité le renouvellement de ce contrat.

VI. Indemnité de gardiennage de l'église.

L'indemnité actuelle est de 121€/an. Le conseil à la majorité (7 voix pour, 2 contre et 1 abstention) valide une augmentation de l'indemnité de gardiennage de l'église à 150 € qui sera versée à Mme PILLON.

VII. Balayage de la voirie.

L'entreprise LPS informe la mairie qu'en raison des hausses de carburant, à partir du 1^{er} juillet, elle ne se déplacera pas à moins de 250 € HT ce qui représente pour la collectivité le double du tarif actuel.

Le conseil municipal décide de demander un devis à l'entreprise Peslier afin d'étudier éventuellement une solution plus favorable pour la commune.

A ce sujet et pour faire suite à la visite des élus de Mayenne Communauté en début d'année 2022, le conseil souhaite faire remonter le besoin de mutualiser ce service de balayage de voirie.

VIII. Alarme Atelier municipal.

Moise Cousin expose les faits suite au cambriolage de l'atelier municipal du 02/06/2022, il est décidé d'installer un système d'alarme à l'atelier. Un premier devis de 891.85€ TTC de la société YESS est parvenu. D'autres devis sont en cours.

IX. Restauration scolaire.

Julie Beaudet informe que la société Restoria a appliqué une augmentation de 4 % au 1/02/2022 et une augmentation supplémentaire de 4 % à nouveau au 1/06/2022. Ces augmentations sont essentiellement dues au contexte de l'augmentation des coûts de l'énergie, de la pénurie de certaines denrées, de l'augmentation du SMIC...

Ces 2 augmentations n'ont pas fait l'objet de répercussion jusqu'à maintenant pour la facturation des familles.

La commission scolaire propose 2 options :

Soit appliquer une augmentation à partir de septembre de 4 %, soit ne pas appliquer d'augmentation aux familles et la mairie absorberait ce surcoût.

Après délibération et à la majorité (8 voix pour et 2 voix contre), le conseil valide l'augmentation de 4 % à compter de septembre 2022. Le prix du repas passe de 3,70 € à 3,85 €.

De plus Julie Beaudet, rapporte une proposition qui émane des représentants des parents d'élèves lors du conseil d'école du 27/06/2022. Les représentants sollicitent de la part de la mairie une subvention qui sera versée aux communes qui accueillent des belgeardais dans leur ALSH pour éviter un surcoût qui incombe aux familles qui sont « Hors commune ».

Cette proposition est rejetée par le Conseil municipal car elle ne concerne qu'une minorité d'élèves. La mairie opte plutôt pour une augmentation « mesurée » du coût de restauration scolaire.

Julie Beaudet informe également le conseil que l'agent Madame Gautier Léa n'a pas souhaité renouveler son contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire. La mairie a contractualisé avec Madame GUILLET un CDD de droit public d'un mois (3h30 par jour) sur le poste d'agent de restauration scolaire jusqu'au 07/07/2022. Madame DEROUET Mathilde est désormais sur le poste d'ATSEM.

La commune va lancer un appel à candidature pour un agent périscolaire pour un 26h/semaine annualisé pour assurer la surveillance de la garderie du matin, le service de restauration scolaire, la surveillance de la garderie du soir et l'entretien des locaux.

X. Personnel communal : délibération sur le temps de travail.

Le conseil municipal prend acte des 1607 heures /an et adressera la délibération au comité technique du CDG.

XI. Dettes : admission en non-valeur.

Le conseil prend acte et vote à l'unanimité l'admission en non-valeur de la dette de 40.55 € sur le budget assainissement dans le cadre d'un dossier de surendettement.

XII. DIA.

Le conseil décide de ne pas préempter le bien à vendre, 18 Résidence des Trois Chênes.

XIII. Questions diverses

- La question de relier le bourg à l'ancien bourg par voie « douce » est à nouveau soulevée. Les membres du Conseil intéressés vont reprendre les comptes rendus des réunions sur ce sujet qui ont eu lieu lors du précédent mandat afin de connaître les freins de l'époque.
- Suite au conseil d'école du 27/06/2022, Julie Beaudet rapporte que la décision de doter la cour de récréation d'arbre a été évoquée. Le conseil souhaite que la demande d'autorisation soit faite en amont et anticiper en mairie et auprès de l'élue référente.
- Toujours lors de ce conseil d'école, il a été demandé que la mairie prenne acte des travaux de peinture sur les soubassements du pourtour de la cour afin d'apporter un peu de couleurs à l'ensemble. Ceux sont les élèves de l'école qui réaliseront ces travaux sous responsabilité des enseignants. Moise Cousin explique qu'une couche d'apprêt doit être posée par l'agent communal. Le coût de la peinture est de 328,66 € ttc. Le conseil valide cette demande tardive et la prise en charge de 50 % des frais de peinture dans le budget de l'école.

L'ensemble de l'ordre du jour est abordé.

Fin de séance à 00h25